

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 25/08/2026 - 23049 - 2023 B 02671 - 953 311 495 - A.F. GESTION

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	23052023	et clos le	30092024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A.F. GESTION		4 Rue Neuve	
SIRET	9 5 3 3 1 1 4 9 5 0 0 0 1 4	34150 SAINT JEAN DE FOS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	14 824	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
Date: 14/12/2024		Lieu: SAINT JEAN DE FOS	
Qualité et nom du signataire:		PRESIDENT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	
FABRE Alexandre			
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Cegid Quadra

**N° 2065 bis
2025**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e		
								f		
								g		
								h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j		
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8	
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)										
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %	15 %	19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2025

Désignation de l'entreprise		Société A.F. GESTION		Néant ☐				
Adresse de l'entreprise		4 Rue Neuve		34150 SAINT JEAN DE FOS				
Numéro SIRET *		9 5 3 3 1 1 4 9 5 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 7 / Durée de l'exercice précédent * 0				
				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 4				
				Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0				
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2				
Net 3		Net 4						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	11 503	030	1 559	9 944		
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	Total I (5)	044	11 503	048	1 559	9 944		
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances (2)	068	21 092	070		21 092	
Clients et comptes rattachés *								
Autres * (3)		072	6 583	074		6 583		
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084	33 340	086		33 340		
Charges constatées d'avance *		092		094				
Total II		096	61 015	098		61 015		
Total général (I+II)	110	72 518	112	1 559	70 959			
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *		120		3 000				
Ecart de réévaluation		124						
Réserve légale		126						
Réserves réglementées *		130						
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132				
Report à nouveau		134						
Résultat de l'exercice		136		12 600				
Subventions d'investissement		137						
Provisions réglementées		140						
Total I		142		15 600				
Provisions pour risques et charges		154						
Emprunts et dettes assimilées		156						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
Fournisseurs et comptes rattachés		166		17 740				
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169		3 861		172		
Comptes courants d'associés		173						
Autres dettes		175						
Produits constatés d'avance		174		29 500				
Total III		176		55 359				
Total général (I + II + III)		180		70 959				
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 503		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A.F. GESTIÓN

30/09/2024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société A.F. GESTIONNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales, agencements divers	450		452	6 792	454		456	6 792		6 792	
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	4 712	474		476	4 712		4 712	
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490		492	11 503	494		496	11 503		11 503	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	4 62	544		546	4 62	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles	560		562	1 097	564		566	1 097		
TOTAL		570		572	1 559	574		576	1 559	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	Plus ou moins-values					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société A.F. GESTIONNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	39 152
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	24 447
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

30/09/2024

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société A.F. GESTION				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 23/05/2023		et clos le : 30/09/2024		Durée en nombre de mois	
				1	7
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	166 260
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	166 260
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	1 250
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	142 327
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	143 577
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	22 683
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	22 683
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	122 651	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	160
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			29 500.00
30/09/2024 OD MANAGERS		29 500.00	

DETAIL LIASSE 2033-A[illegible]

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2024 17		Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	3 000		3 000	
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	3 000		3 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	12 600		12 600	
TOTAL I	15 600		15 600	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	17 740		17 740	
40100000 FOURNISSEURS	17 740		17 740	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	8 119		8 119	
42501000 NOTE DE FRAIS	2 034		2 034	
44400000 TRESOR PUBLIC	2 224		2 224	
44571000 TVA COLLECTEE	3 861		3 861	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	29 500		29 500	
48700000 PRODUITS CONSTATES D AVANCE	29 500		29 500	
TOTAL III	55 359		55 359	
TOTAL GENERAL	70 959		70 959	

A.F. GESTION
S.A.S Unipersonnelle au capital de 3000 €
Siège Social 4 Rue Neuve – 34150 – SAINT JEAN DE FOS
SIREN 953 311 495

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU TRENTE UN
DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE**

L'an Deux Mille Vingt Quatre
Le Trente Un Décembre
A Dix Neuf Heures,

Je soussigné, Monsieur Alexandre FABRE, associé unique de la société « A.F.GESTION », S.A.S. Unipersonnelle, au capital de 3000 €, dont le siège social est sis à 4 Rue Neuve, 34150 SAINT JEAN DE FOS, s'est rendu au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la société, Monsieur Alexandre FABRE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat, et annexe) de l'exercice clos le 30 Septembre 2024 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

- Conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 :

~~Les conventions visées à l'article L 223.19 du Code de Commerce, intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport de gestion établi par l'Associé Unique.~~

- A pris les décisions suivantes :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024,
- affectation du résultat de l'exercice,
- conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- rémunération au titre de ses fonctions de président,
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptable de 12600€ de l'exercice de la manière suivante :

. au compte « Autres Réserves" 12600€

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique déclare qu'au cours de l'exercice clos, aucune convention n'a été conclue, conformément à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique déclare qu'il n'a pris aucune rémunération au cours de l'exercice écoulé au titre de ses fonctions de président.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts, et autres qu'il appartiendra.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE ET PERSONNE NE DEMANDANT PLUS LA PAROLE, LA SEANCE EST LEVEE A VINGT HEURES.

DE TOUT CE QUE DESSUS, IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL SIGNE PAR TOUS LES ASSOCIES PRESENTS, PAR LE PRESIDENT, PAR LE PRESIDENTE DE SEANCE.

L'associé unique,
Alexandre FABRE

